

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports

Sous-rubrique: Mise en consultation publique des plans

Date de publication: KABVS 27.02.2026

Visible par le public jusqu'au: 27.02.2027

Numéro de publication: BA-VS10-000001194

Entité de publication

Canton du Valais - Service de la mobilité, Kanton Wallis - Dienststelle für Mobilität, Rue des Creusets 5,
1950 Sion

Mise en consultation publique des plans – Demande de défrichement temporaire consécutive la mise à l'enquête publique du réaménagement de la traversée du village des Valettes sur la RC n° 417 Les Valettes – Bovernier, Bovernier

Titre de la mise à l'enquête publique

Demande de défrichement temporaire consécutive la mise à l'enquête publique du réaménagement de la traversée du village des Valettes sur la RC n° 417 Les Valettes – Bovernier

Entité responsable

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement

Description du projet

D'entente avec la commune de site ainsi que le Service des forêts, des cours d'eau et du paysage, arrondissement Bas-Valais et en application de la loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991 et de la loi cantonale sur les forêts et les dangers naturels du 14 septembre 2011, **le Service de la mobilité met à l'enquête publique le dossier de défrichement** suivant :

Requérant : Service de la mobilité

Lieu-dit : « Les Valettes »

But du défrichement : Accès de machines de chantier afin de réaliser un forage dirigé sous la route nationale N21 pour les besoins de l'évacuation des eaux claires.

Surface de défrichement définitif : 0 m²

Surface de défrichement temporaire : 1940 m²

Coordonnées centrales : 2'571 866 / 1 102 993

Remarque : le projet de réaménagement de la traversée du village des Valettes sur la RC n° 417 Les Valettes – Bovernier, sur le territoire de la commune de Bovernier a été mis à l'enquête publique au bulletin officiel du 5 novembre 2025, conformément aux articles 39 et suivants de la loi sur les routes du 3 septembre 1965 (LR). Aucune opposition n'a été formulée à son encontre.

Visa

Franz Ruppen, conseiller d'Etat

Date de publication

Le 27 février 2026

Moyen de droit / Consultation

La demande d'autorisation de défrichement peut être consultée pendant le délai de trente jours auprès de l'administration communale de Bovernier, auprès du Service de la mobilité (bâtiment Mutua, rue des Creusets 5 à Sion) ou auprès du même Service, arrondissement 3 – Bas-Valais, Rue du Léman 29 bis, à Martigny.

Les oppositions éventuelles dûment motivées seront adressées par écrit au Conseil Municipal de Bovernier, dans le délai de trente jours à compter de la présente publication.

Point de contact

Canton du Valais - Service de la mobilité, Kanton Wallis - Dienststelle für Mobilität
Rue des Creusets 5
1950 Sion

Délai à compter de la parution de la présente mise à l'enquête publique

30 jours